

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                   |   |                       |
|-------------------|---|-----------------------|
| M. CASASOPRANA    | à | Mme JOLY              |
| Mme DEBROAS       | à | M. CERVETTI           |
| M. BERNARDI       | à | Mme SUSINI            |
| M. ZUCARELLI      | à | M. PIERI              |
| Mme SUSINI-BIAGGI | à | Mme FIESCHI-DI-GRAZIA |

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAUT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 28 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 155

**Composition du Conseil d'Administration de l'association issue du partenariat Ville d'Ajaccio/Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud. Désignation des représentants du conseil municipal.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Lors de sa délibération n°2013/88 du 28 mars 2013, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'un partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud en vue de maintenir et de revitaliser le commerce et l'artisanat en centre ville. Ce partenariat se concrétise, notamment, par la création d'une association loi 1901.

Selon les statuts, cette association est administrée et gérée par un conseil d'administration de neuf membres dont trois représentants de la Ville d'Ajaccio, trois représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, un représentant de la Chambre des Métiers de la Corse-du-Sud et deux représentants de l'Association des commerçants.

Ainsi, il est rappelé que les membres et leurs suppléants du Conseil d'administration sont désignés par délibération du Conseil municipal en son sein, sur proposition du Maire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions.

### **CONSIDERANT :**

- Que le conseil municipal a adopté dans sa délibération n°2013/88 du 28 mars 2013 le partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud en vue de maintenir et de revitaliser le commerce et l'artisanat du centre ville ;
- Que ce partenariat se concrétise, notamment, par la création d'une association loi 1901 dont les statuts prévoient que trois membres du conseil d'administration soient des représentants de la Ville d'Ajaccio ;
- Que ces membres et leurs suppléants doivent être désignés, sur proposition du maire, par délibération du Conseil municipal en son sein.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver la désignation des membres et de leurs suppléants appelés à siéger au conseil d'administration de l'association issue du partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud :

- Monsieur le Maire, suppléant Monsieur Luciani
- Monsieur Cervetti, suppléant Monsieur Pieri
- Monsieur Gabrielli, suppléante Madame Fieschi di Grazia

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE SON PRESIDENT, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des communes ;  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2013/88 du conseil municipal du 28 mars 2013 relative au Partenariat Ville d'Ajaccio / Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud : création d'un poste de « Manager Centre Ville ».

### **CONSIDERANT :**

- Que le conseil municipal a adopté dans sa délibération n°2013/88 du 28 mars 2013 le partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud en vue de maintenir et de revitaliser le commerce et l'artisanat du centre ville ;

- Que ce partenariat se concrétise, notamment, par la création d'une association loi 1901 dont les statuts prévoient que trois membres du conseil d'administration soient des représentants de la Ville d'Ajaccio ;
- Que les membres et leurs suppléants doivent être désignés, sur proposition du maire, par délibération du Conseil municipal en son sein ;
- L'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2013.

### APPROUVE

#### A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- la désignation des membres et de leurs suppléants appelés à siéger au conseil d'administration de l'association issue du partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, ainsi que précisée ci-après :

- Titulaire : Monsieur le Maire, suppléant : Monsieur Paul-Antoine Luciani
- Titulaire : Monsieur Charles Cervetti, suppléant : Monsieur François Pieri
- Titulaire : Monsieur François Gabrielli, suppléante : Madame Marie- France Fieschi- Grazia.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013\_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013